

PROGRAMME COLLECTIF Mobilité touristique durable

**Diagnostic, stratégie et solutions pour répondre
aux enjeux des touristes et des habitants**



Cahier des charges

ouverture : MAI 2025

Un programme en partenariat avec l'Association
 Nationale des Élus des Territoires Touristiques



Le Cerema est l'expert public de l'adaptation des territoires au changement climatique

Il est l'unique établissement national dont la gouvernance est à pilotage partagé entre l'État et les collectivités territoriales avec plus de 950 collectivités adhérentes. Il est présent dans l'Hexagone et dans les Outre-mer grâce à ses 27 implantations et ses 2 500 agents.

Détenteur d'une expertise nationale mutualisée, le Cerema accompagne l'État et les collectivités territoriales par l'élaboration coopérative, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques et projets d'aménagement et de transport. Doté d'un fort potentiel d'innovation et de recherche, le Cerema agit dans 6 domaines d'activités : Expertise & ingénierie territoriale, Bâtiment, Mobilités, Infrastructures de transport, Environnement & Risques, Mer & Littoral.

Le Cerema est un établissement public relevant du ministère de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation et du ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche.

SOMMAIRE

Préambule.....	5
Le mot de l'ANETT	6
1 Présentation de la thématique.....	7
1.1 Les enjeux de la mobilité touristique durable.....	7
1.2 Vers une nécessaire stratégie locale de mobilité touristique	8
2 Participants recherchés et conditions d'éligibilité.....	9
2.1 Participants recherchés	9
2.2 Participants éligibles.....	9
2.3 Nature du soutien proposé par le Cerema	10
2.3.1 Accompagnement individuel.....	10
2.3.2 Accompagnement collectif.....	11
2.3.3 Modalités financières du programme collectif.....	11
3 Modalités d'entrée et déroulement du programme collectif.....	12
3.1 Un "comité miroir" partenarial.....	12
3.2 Calendrier général.....	12
3.3 Modalités d'entrée dans le programme	12
4 Engagement et Valorisation des participants.....	13
Annexe 1 : Référents Cerema locaux en charge de ce programme collectif	14
Annexe 2 : Formulaire de participation	15

- PROGRAMME COLLECTIF DU CEREMA 2025 -

MOBILITE TOURISTIQUE DURABLE

L'objectif de ce programme collectif est de faire émerger et d'accompagner des territoires qui souhaitent adapter leur système de mobilité, afin qu'il réponde mieux aux enjeux touristiques de leur territoire, tout comme aux besoins de mobilité plus quotidiens de leurs habitants.

Les collectivités participantes de ce programme collectif bénéficieront à la fois d'un appui local en ingénierie spécifique du Cerema, d'un accompagnement collectif et d'une mise en réseau avec d'autres territoires similaires.

Le Cerema capitalisera les expériences des différents participants dans un document de synthèse, afin que les enseignements de ce programme puissent bénéficier à l'ensemble des territoires et acteurs.

PRÉAMBULE

Depuis plusieurs années, le Cerema est engagé dans une démarche d'accompagnement des territoires prenant en compte la dimension touristique des mobilités, en traitant le sujet de façon transversale et sous différents angles : diagnostic, planification des mobilités, de mise en place de services spécifiques, de gestion de flux, aménagement de l'espace public... Ces travaux ont permis la sortie de guides ou de fiches techniques durant les dix dernières années : [MaaS et Tourisme - Constats et préconisations](#) (2022), [Connaître la mobilité touristique : Guide méthodologique pour la réalisation d'enquêtes](#) (2019), [Pratiques françaises pour une mobilité touristique durable](#) (2019), [Accueil des croisiéristes en escale](#) (2018), [Transports urbains et tourisme : regard sur les villes touristiques moyennes](#) (2015), [Transports urbains et tourisme : offres de services dans les agglomérations](#) (2015), [Organiser les déplacements liés au tourisme événementiel](#) (2015).

Le Cerema est également impliqué dans de grands Plans nationaux financés par le Plan de relance (2021-2024) et le Plan « Destination France – vers un tourisme durable » (2023-2026) au travers d'opérations qu'il pilote pour le compte des Ministères de l'écologie en lien avec les Ministères du tourisme, de la mer et de la ruralité. Le Cerema est également partenaire du Plan « Avenir Montagne » porté par l'ANCT, dont un pan concerne la mobilité touristique qu'elle soit véhiculée ou active (pédestre par exemple). Ces programmes nationaux sont toujours en cours et touchent un grand nombre de collectivités dans l'hexagone et en outre-mer : opération « France vue sur mer – Sentier du littoral », opération « Sentier de Nature », opération « Port de plaisance et Bases nautiques », etc.

Parallèlement, d'autres acteurs publics viennent soutenir divers aspects de la politique touristique, particulièrement dans son versant mobilité, à l'échelle régionale ou dans la mise en place de services de mobilité spécifiques.

Ces travaux démontrent que différentes dimensions des projets de mobilité peuvent nécessiter une approche spécifique :

- la caractérisation des mobilités touristiques, à partir d'une connaissance plus précise permettant de repérer les freins et les atouts et de confronter les besoins à l'offre existante ;
- la réflexion stratégique qui permet de fixer des axes et des objectifs partagés entre acteurs de la mobilité et acteurs du tourisme, seule garantie de services pérennes et adaptés aux besoins ;
- l'élaboration d'un plan d'action et la mise en œuvre de projets, en articulant les services existants avec ceux qui sont déjà en place, pour répondre aux enjeux du territoire.

Fort de son expérience et conscient des besoins des territoires, le Cerema lance donc un programme collectif pour accompagner les acteurs locaux de la mobilité et du tourisme dans leur projet de mobilité touristique durable, en adéquation avec les enjeux plus globaux de mobilité locale.

En effet, l'articulation entre ces deux types de mobilités, tant en assurant la "mise en tourisme" des mobilités du quotidien qu'en mobilisant des solutions touristiques pour répondre aux besoins du quotidien, est un gage d'acceptation et de pérennisation des projets.

LE MOT DE L'ANETT



**Philippe SUEUR,
Maire d'Enghien-les-Bains,
Président de l'association
nationale des élus des ter-
ritoires touristiques
(ANETT)**



La mobilité dans les territoires touristiques est un sujet important, car elle impacte l'accès aux services, à l'emploi et aux loisirs pour les habitants. Dans ces zones, les défis incluent souvent un réseau de transport limité, une faible densité de population permanente et une dépendance accrue à la voiture individuelle.

Tourisme et mobilité ont toujours été liés. Face aux enjeux environnementaux, il faut trouver le bon équilibre pour faciliter les déplacements des touristes en limitant l'impact sur l'environnement.

De fait, 30% des émissions nationales de gaz à effets de serre proviennent du transport dont 13% pour les marchandises et 17% pour les voyageurs. 85% des distances parcourues par les passagers se font en véhicule particulier et 69% des émissions de CO2 des transports sont liées au tourisme, principalement pour se rendre sur le lieu de séjour.

Il y a donc une nécessité pour notre secteur de proposer des solutions afin de réduire les émissions de gaz à effets de serre et promouvoir des alternatives durables.

De fait, pour les touristes, l'accès aux transports collectifs est parfois difficile avec des réseaux qui peuvent être limités et les collectivités locales peinent à développer des transports publics nécessaires aux habitants et aux touristes.

Plusieurs solutions de mobilité touristique durable se mettent en place dans les territoires mais les élus manquent d'ingénierie pour faire face à ce défi.

Le partenariat entre l'ANETT et le Cerema est précieux pour accompagner les territoires qui souhaitent engager des projets de mobilités touristiques durables. La mise en commun des expériences sera aussi très utile pour que d'autres collectivités s'engagent sur ce terrain. **”**

1 PRÉSENTATION DE LA THÉMATIQUE

1.1 Les enjeux de la mobilité touristique durable

L'Organisation Mondiale du Tourisme définit le tourisme durable comme « un tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil ». Cette définition fait, par nature, de la mobilité et des transports un levier clé pour favoriser l'essor du tourisme responsable.

La France est un pays particulièrement concerné par cet enjeu de tourisme durable : en 2023, Atout France comptabilisait 1,6 milliards de nuitées passées par des touristes français et étrangers sur le territoire national, le tout avec une répartition assez inégale puisque 80 % de l'activité touristique se concentre sur 20 % du territoire. Selon le bilan GES du tourisme réalisé par l'Ademe, le secteur du tourisme représente près de 11 % des émissions de GES, dont 77 % liées au secteur du transport.

Si on regarde les mobilités dans leur ensemble, on constate également que les déplacements de tourisme et de loisir pèsent autant, voire plus que les déplacements domicile-travail (environ un tiers des kilomètres parcourus à l'échelle nationale).

Parallèlement, les déplacements liés au tourisme peuvent également avoir des conséquences sur la mobilité des habitants du territoire en période touristique ou générer des difficultés en termes d'aménagements locaux, ou de préservation des espaces naturels.

Dans ce cadre, il convient donc de différencier plusieurs temporalités pour lesquelles les solutions de mobilité attendues diffèrent :

- L'accès à la destination touristique (transport origine/destination)
- Les déplacements sur site et/ou destination

Ce dernier point mène à traiter localement d'enjeux transversaux sur l'ensemble de la chaîne de valeur du tourisme : urbanisme, transport, économie, social, environnement, etc. Cette prise en compte amène à penser localement la mobilité touristique et à accompagner le développement des offres de tourisme local en plein essor, autour de quatre grandes priorités techniques :

- Développer, sur les territoires, une offre de services liée à la mobilité touristique,
- Apporter des solutions adaptées à la gestion des flux et de la fréquentation touristique des sites et des territoires.
- Mettre en cohérence les actions en faveur de la mobilité du quotidien et les besoins de mobilité locale du public touristique, passant par des objectifs de « mise en tourisme » de l'offre existante locale,
- Favoriser le déploiement de solutions de mobilités durables, respectueuses de l'environnement et du climat.

1.2 Vers une nécessaire stratégie locale de mobilité touristique

Ce programme collectif propose d'accompagner les acteurs locaux de la mobilité et du tourisme qui s'engagent dans un projet de la mobilité touristique durable. Il s'agit de proposer des solutions adaptées au territoire et aux enjeux de mobilité locale, et réduisant les impacts sur l'environnement, en privilégiant les alternatives à la voiture individuelle.

Cette stratégie peut se décomposer en différentes phases :

- **Une phase de diagnostic**, permettant de connaître la mobilité touristique sur le territoire et les acteurs concernés, de qualifier les freins et les atouts en repérant les principaux enjeux. Cette phase va également permettre de confronter les besoins à l'offre de mobilité existante, d'un point de vue quantitatif et/ou qualitatif, tant pour les mobilités touristiques, que pour les mobilités du quotidien.
- **Une phase d'élaboration de stratégie**, qui s'appuie sur le diagnostic préalable, mais également sur l'échange et le travail collaboratif entre différents acteurs : acteurs de la mobilité (Autorité Organisatrice de la Mobilité locale - AOM, Région, gestionnaires de voirie, opérateurs de transports, etc) du développement local (PNR, PETR, etc) et du tourisme (Office de tourisme, opérateurs, gestionnaires de site, etc) notamment. D'autres parties-prenantes peuvent se joindre à ces travaux (associations environnementales, sociales, d'usagers, autre échelon de collectivités ou d'EPCI, etc). Il s'agit de définir un ou des objectifs partagés répondant aux besoins spécifiques du territoire.
- **Une phase d'élaboration d'un plan d'actions**, en définissant pour chacune d'elles : le contenu, les objectifs, la gouvernance, le pilotage, le périmètre, les interactions, la temporalité, l'enveloppe budgétaire (pour le lancement, pour la gestion), etc .
- **Une phase de mise en œuvre de solutions**, pour rendre concrète et opérante cette stratégie de mobilité touristique durable et mettre en place les actions ou services nécessaires.
- **Une phase d'évaluation**, qui commence en réalité en phase amont par la définition des indicateurs que l'on souhaite suivre, pour vérifier au fil du temps l'atteinte des objectifs communs.

Tout au long de ce processus, l'articulation entre les offres de mobilité du quotidien et les offres de mobilité touristique (par la "mise en tourisme" des mobilités du quotidien ou en mobilisant des solutions touristiques pour répondre aux besoins du quotidien) est essentielle à l'acceptabilité et la pérennité des projets.

2 PARTICIPANTS RECHERCHÉS ET CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

2.1 Participants recherchés

- **Ce programme collectif vise les territoires qui souhaitent travailler sur une ou plusieurs des phases décrites ci-dessus au paragraphe 1.b.** Les structures participantes peuvent avoir pour projet de mettre en place une stratégie globale, du diagnostic jusqu'à l'évaluation. Mais elles peuvent aussi avoir pour projet de réaliser seulement l'une des phases, telle que le diagnostic ou la stratégie, la mise en place d'actions opérationnelles ou encore l'évaluation d'actions déjà en place.
- **Ce programme s'adresse aux territoires, quel que soit leur niveau de maturité.** Le projet de territoire peut se trouver en gestation, prêt à s'engager dans une phase opérationnelle, ou même être en cours de mise en œuvre.
- Le Cerema recherche toutefois des participants qui souhaitent aborder leur action **dans une démarche la plus ensemblière possible**, et les participants seront accompagnés par le Cerema pour inscrire leur action dans une approche stratégique, garantissant la pérennité des actions entreprises.

2.2 Participants éligibles

Les participants éligibles au programme collectif sont :

- **les collectivités et groupement adhérents du Cerema,**
- **les collectivités ou groupements adhérents à l'ANETT, ainsi que les groupements comprenant une collectivité membre de l'ANETT.**

Les structures participantes éligibles au programme peuvent être de plusieurs natures :

- **une intercommunalité** (communauté de communes, d'agglomération, urbaine ou Métropole). Une attention particulière devra être portée au fait que **l'intercommunalité dispose du statut d'AOM ou d'une délégation de compétence de la Région AOM, lorsque son projet le nécessite.**
- **Un binôme EPCI / Office de tourisme**, ce type de proposition est particulièrement recherchée par le Cerema, car il mobilise les principaux acteurs nécessaires à une bonne approche des mobilités touristiques.
- **Un Parc Naturel Régional (PNR) ou un Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR)**
- **Un département**, dans la mesure où l'articulation avec les AOM locales et les acteurs locaux du tourisme fait partie intégrante du projet.

2.3 Nature du soutien proposé par le Cerema

Le Cerema apportera un appui en ingénierie aux membres du programme, grâce à son expertise intégrée. Cet appui prendra la forme :

- d'un accompagnement individuel, chiffré en nombre de jours d'expertise, apportés auprès du porteur de projet,
- et d'un accompagnement collectif, ouvert à l'ensemble des participants au programme, permettant la mise en réseau et le partage d'expériences entre pairs.

2.3.1 Accompagnement individuel

Le Cerema réalisera un accompagnement individualisé auprès des acteurs participants à ce programme, sur une ou plusieurs phases de l'élaboration de leur projet (en fonction de son besoin) :

- **la phase de diagnostic**, tant dans sa dimension de connaissance, que dans l'adéquation de l'offre actuelle aux besoins, en rapport avec la capacité d'accueil du site et du territoire. Cette phase peut également permettre de faire émerger les freins et les atouts du territoire ;
- **la phase d'élaboration de la stratégie** et la dynamique de partage de cette stratégie avec les différents acteurs locaux de la mobilité et du tourisme ;
- **la phase d'élaboration du plan d'action** comme déclinaison opérationnelle de la stratégie ;
- **la phase de mise en œuvre** : il peut s'agir de la mise en œuvre d'actions ou de projets, pensés en cohérence avec la stratégie plus globale du territoire,
- **la phase d'évaluation** pour aider à mettre en place, dimensionner ou suivre des indicateurs.

Le Cerema apportera des réponses précises aux difficultés qui se posent au cours de la démarche menée par la collectivité, en rapport avec le contexte spécifique du territoire. Cet appui du Cerema s'exercera sous plusieurs formes, selon la nature du projet :

- **des séances de travail** avec la structure participante, par exemple pour l'aider à élaborer sa stratégie mobilité ou son service dans un objectif d'équilibre territorial (attractivité, préservation des aménités et de l'expérience touristique) ;
- **l'animation et/ou la conception d'ateliers locaux** rassemblant les acteurs du territoire, pour élaborer de façon concertée les éléments clés de la stratégie (diagnostic, objectifs, plan d'action) ou mieux calibrer le service à mettre en place ;
- **des temps d'étude du Cerema**, (données et diagnostic, analyse de l'offre, des besoins, évaluation, etc), définis en fonction des enjeux auxquels chaque partenaire est confronté .

Le contenu précis de l'intervention (nombre d'ateliers et de séances de travail, études complémentaires) sera défini d'un commun accord avec le territoire participant, en amont du démarrage des interventions, et **fera l'objet d'un contrat avec la direction territoriale compétente du Cerema**.

2.3.2 Accompagnement collectif

Le Cerema proposera également aux territoires engagés dans le programme un accompagnement collectif qui pourra prendre différentes formes, selon les besoins des participants :

- **Des webinaires** pour apporter à tous des connaissances sur les sujets déterminés, ainsi que des retours d'expériences d'autres territoires. Les thèmes abordés seront ajustés en fonction des projets retenus et des besoins des participants.
- **Des ateliers d'échanges collectifs** entre participants au programme : Ceux-ci seront invités à présenter leur vision de la mobilité touristique sur leur propre territoire (contexte, enjeux, objectifs, vision, projet, retour d'expériences, difficultés, etc.) et plus spécifiquement leur stratégie territoriale ou leur projet en cours. Des échanges auront lieu entre les participants pour bénéficier du regard extérieur des autres (étonnement, questions, conseils, etc.) et favoriser la montée en compétence collective dans une logique de co-développement. Ces échanges alimenteront les connaissances nationales, au bénéfice de tous les territoires.

Cet accompagnement collectif permettra également de faire intervenir d'autres acteurs nationaux (Ademe, Anct, Atout-France, Grands sites de France, etc) pour faire connaître leurs outils et démarches ou de faire intervenir des territoires qui mettent en place des actions innovantes ou intéressantes, au regard des besoins des participants au programme.

Enfin, le Cerema produira un ou plusieurs documents de synthèse de cet accompagnement collectif, dans l'objectif de proposer une méthode nationale d'élaboration d'une stratégie territoriale de mobilités touristiques durables, associant les enjeux de mobilité des touristes et des habitants.

2.3.3 Modalités financières du programme collectif

Pour la réalisation de l'accompagnement de chaque territoire intégrant le programme collectif, le Cerema consacrera un nombre de jours d'expertise, qui sera défini dans le cadre du contrat avec le Cerema, en fonction des besoins spécifiques de chaque territoire.

À titre indicatif, le montant de l'intervention du Cerema pourra se situer entre 15 k€ et 50 k€, en fonction du nombre de séances et d'ateliers souhaités, ou des études plus spécifiques sollicitées par la collectivité.

- Pour les participants adhérents du Cerema : le Cerema prendra en charge 30 % du coût de son intervention.
- Pour les autres participants : le Cerema prendra en charge 20 % du coût de son intervention.
- **Le solde est à la charge de la structure participante** et peut être cofinancé par d'autres acteurs.

3 MODALITÉS D'ENTRÉE ET DÉROULEMENT DU PROGRAMME COLLECTIF

3.1 Un "comité miroir" partenarial

Le Cerema et l'ANETT inviteront les acteurs nationaux qui interviennent sur le champ du tourisme et/ou des mobilités (Ademe, Anct, Direction générale des entreprises, Atout France, fédération des PNR, banque des territoires, etc) à participer à un "comité miroir" qui leur permettra d'être informés de l'avancement du programme collectif, et d'y apporter des contributions s'ils le souhaitent.

Ces contributions pourront se traduire à la fois dans l'accompagnement collectif et individuel, pour faire connaître leurs outils, méthodes et dispositifs d'accompagnements complémentaires, au regard des enjeux rencontrés par les participants du programme collectif.

3.2 Calendrier général

- **10 mai** : ouverture du programme
- **15 octobre** : date butoir de réception des demandes de participation
- **novembre 2025** : définition des modalités d'accompagnement de chaque participant
- **décembre 2025 jusqu'à mi 2027** : accompagnements collectifs et individuels des participants

3.3 Modalités d'entrée dans le programme

Ce programme collectif est engageant pour la collectivité, tout comme pour le Cerema.

Les collectivités peuvent signaler leur souhait de participer à ce programme collectif de façon simple et rapide via un formulaire en ligne.

Pour soumettre sa demande, le partenaire devra :

- **compléter les questions du formulaire en ligne**, au plus tard avant le 15 octobre 2025
→ lien vers le questionnaire en ligne : <https://enqueteur.cerema.fr/index.php?r=survey/index&sid=291113&lang=fr>
→ le questionnaire est joint à titre indicatif en Annexe.
- Adresser par mail au Cerema au plus tard le 4 juillet, **une lettre d'engagement signée**, en son nom et au nom de ses éventuels partenaires, signalant son intention de participer et précisant la date de dépôt du formulaire, à l'adresse suivante :

partenaires.mobilite@cerema.fr

Avant le 15 octobre 2025

- Pour échanger sur la pertinence de sa participation en amont du dépôt, la collectivité pourra contacter le référent local "mobilité" du Cerema. **Cette prise de contact préalable est vivement conseillée.**
-> voir liste des contacts locaux en Annexe.

4 ENGAGEMENT ET VALORISATION DES PARTICIPANTS

Ce programme collectif engage les participants à :

- identifier un chef de projet au sein des différents porteurs du projet, disponible pour le suivi et l'implication sur le projet ;
- participer aux temps d'échanges collectifs ;
- fournir les documents et informations utiles au Cerema au cours du projet, pour mener à bien les actions prévues d'un commun accord.

Cette démarche implique également une valorisation des projets des participants. L'objectif de cette démarche est en effet d'apporter une aide et des retours d'expérience à l'ensemble des collectivités concernées par le développement d'une mobilité touristique durable. Les enseignements des accompagnements collectifs et individuels feront l'objet de communications (rapport de synthèse, webinaire national, etc), mises à disposition publiquement sur le site du Cerema.

ANNEXE 1 : RÉFÉRENTS CEREMA LOCAUX EN CHARGE DE CE PROGRAMME COLLECTIF

Pour juger de la pertinence de sa candidature, **en amont du dépôt, la collectivité est vivement encouragée à contacter le référent local "mobilité" de la direction territoriale concernée du Cerema :**

- Auvergne-Rhône-Alpes : Géraldine BONNET - Geraldine.Bonnet@cerema.fr
- Bourgogne-Franche-Conté : Géraldine BONNET - Geraldine.Bonnet@cerema.fr
- Bretagne : Damien COURBE - damien.courbe@cerema.fr
- Centre-Val de Loire : Mathieu MAUPETIT - mathieu.maupetit@cerema.fr
- Corse : Sandrine ROUSIC - sandrine.rousic@cerema.fr
- Grand Est : Solène CORTES - solenne.cortes@cerema.fr
- Hauts-de-France : Patrick PALMIER - patrick.palmier@cerema.fr
- Île-de-France : Tibye SAUMTALLY - tibye.saumtally@cerema.fr
- Normandie : Mathieu MAUPETIT - mathieu.maupetit@cerema.fr
- Nouvelle Aquitaine : May-Jeanne THAI-VAN - may-jeanne.thai-van@cerema.fr
- Occitanie : Benjamin SAUBION - benjamin.saubion@cerema.fr
- Pays de la Loire : Damien COURBE - damien.courbe@cerema.fr
- Sud : Sandrine ROUSIC - sandrine.rousic@cerema.fr
- Guadeloupe : Françoise SYNESIUS - francoise.synesius@cerema.fr
- Martinique : Françoise SYNESIUS - francoise.synesius@cerema.fr
- Guyane : Bénédicte BAXERRES - benedicte.baxterres@cerema.fr
- Réunion / Mayotte : Jonathan PRIESTER - jonathan.priester@cerema.fr

ANNEXE 2 : FORMULAIRE DE PARTICIPATION

Toute demande de participation doit s'effectuer en ligne via le lien ci-dessous : <https://enqueteur.cerema.fr/index.php?r=survey/index&sid=291113&lang=fr>

Ce questionnaire vous permet de confirmer votre intention de participer au programme collectif proposé par le Cerema. Il vous est possible de remplir le questionnaire en plusieurs fois en cliquant sur "Fini plus tard".

Une fois le questionnaire terminé, vous pourrez aussi imprimer vos réponses.

Après avoir finalisé le questionnaire, au plus tard le 15 octobre 2025, il vous est demandé d'adresser par mail une lettre d'engagement signée, pour acter définitivement votre intention de participer à l'adresse suivante :

→ partenaires.mobilite@cerema.fr

Voici à titre indicatif les étapes du questionnaire :

Dites-nous qui vous êtes :

1. Qui sont les porteurs du projet ?
 - Nom de la (ou des) structure(s) souhaitant entrer dans le programme collectif ?
 - Si plusieurs structures, indiquez quelle est la structure chef de file (mandataire)
2. La (ou l'une des) structure(s) est-elle AOM ?
 - OUI. Si « oui », indiquez laquelle est AOM
 - NON. Sinon, dispose-t-elle d'une délégation de compétence sur la mobilité ?
 - OUI. Si « oui », indiquez laquelle a cette délégation et quelle est l'étendue de cette délégation
 - NON. Si non, indiquez les démarches entreprises pour associer l'AOM.
3. Noms des éventuels autres partenaires associés au projet (Facultatif) ? (exemples : office de tourisme, commune, région, etc).

Partenaire n°1 :

Partenaire n°2 :

Partenaire n°3 :

etc

Quelques indications sur votre territoire :

4. Le territoire est-il couvert par un ou plusieurs des dispositifs suivants (qu'il soit adopté ou en cours d'élaboration) : possibilité de cocher plusieurs cases.
 - Plan de Mobilité
 - Plan de Mobilité Simplifié
 - Schéma cyclable
 - Autre document de planification des mobilités (préciser)
 - Plan Climat Air Énergie Territorial comprenant un volet mobilité
 - PLUI-HD
 - SCOT
 - Autre (précisez)
5. Quelles actions relevant de la mobilité touristique ont déjà été mises en place sur le territoire ?
 - navettes saisonnières
 - ouverture d'aires de stationnement temporaires
 - services liés au vélo (parking à vélo sécurisés, services de location, etc).
 - renforcement de la fréquence de transports collectifs
 - limitation d'accès aux véhicules individuels pour certains sites
 - limitation par jauge d'accès (en limitant les flux d'accès en bateau ou en bus)
 - délivrance de titres d'accès (par internet ou autre)
 - information préventive sur les disponibilités (taux d'occupation de parking) et les contraintes d'accès aux sites touristiques (panneaux à messages variables, site internet)
 - aucune
 - autre (à préciser)
6. Quels sont les enjeux touristiques sur votre territoire ?
 - développer l'attractivité touristique
 - limiter l'attractivité touristique pour mieux accueillir (dé-marketing territorial, gestion de la surfréquentation)
 - valoriser le patrimoine bâti, culturel, culinaire, immatériel (Unesco)
 - valoriser le patrimoine historique
 - valoriser le patrimoine environnemental et paysager
 - obtenir ou maintenir un label (destination pour tous, tourisme et handicap, station touristique durable, station verte, etc.)
 - autre (atouts, faiblesses, etc. à préciser)

Vos ambitions et objectifs :

7. Comment caractériseriez-vous votre territoire ?

- d'un point de vue touristique d'une part (vue générale, vue ciblée « tourisme durable »)
- d'un point de vue des mobilités quotidiennes et touristiques (en général, et touristiques et dé-carbonées en particulier)

8. Quels sont vos objectifs en entrant de ce programme ?

- vous partez de rien et avez besoin d'appui pour vous lancer
- vous avez un projet en gestation et voulez l'améliorer, le concrétiser qualitativement dans une approche à 360°
- votre projet est prêt, mais vous souhaitez un regard d'expert pour vous lancer
- votre projet est sur les rails mais ne donne pas entièrement satisfaction et aurait besoin d'être optimisé
- autre (à préciser)

9. En lien avec les réponses précédentes, quelles sont les phases que vous comptez développer dans le cadre de ce projet ?

- Diagnostic local des mobilités touristiques
- État des lieux de l'offre de mobilité accessible aux touristes sur le territoire
- Définition d'une stratégie de mobilité touristique durable
- Création d'une gouvernance autour de la mobilité touristique avec les différents acteurs locaux
- Mise en place d'ateliers partagés entre acteurs de la mobilité et acteurs du tourisme
- Échange avec les acteurs associatifs du territoire
- Élaboration d'un plan d'action (partenarial)
- Mise en place de services spécifiques de mobilité déjà identifiés
- Évolution d'un ou de plusieurs services de mobilité existant
- Autre (précisez)

10. Résumé de votre projet dans le cadre de ce programme collectif (20 lignes maximum)

11. Quel est le degré de maturité de vos réflexions ?

12. Avez-vous des contraintes ou ambitions calendaires particulières ?

Oui. Si oui, lesquelles ?

Non

L'accompagnement du Cerema :

13. Coordonnées des personnes en charge de la collaboration avec le Cerema ?

Responsable référent : Nom / Prénom / Fonction / Mail / Téléphone

Responsable au sein du partenaire n°1 : Nom / Prénom / Fonction / Mail / Téléphone

Responsable au sein du partenaire n°2 : Nom / Prénom / Fonction / Mail / Téléphone

etc

14. Plus globalement, en quoi le Cerema peut-il vous être utile ?

- Appui aux réflexions préalables et association des différentes partie-prenantes
- Mise en place d'une gouvernance spécifique
- Appui pour l'élaboration d'un diagnostic
- Organisation de la démarche d'élaboration de la stratégie (phase d'atelier, de concertation....)
- Appui à la rédaction de la stratégie
- Organisation de la démarche d'élaboration du plan d'action partagé
- Appui à la rédaction du plan d'action
- Recherche de solutions adaptées au territoire
- Apport de retours d'expériences d'autres territoires
- Autre (à préciser)

15. Résumé des attentes vis-à-vis du Cerema (20 lignes maximum)

16. Éléments supplémentaires que vous souhaitez porter à notre connaissance (en quelques lignes, et possibilité de joindre des documents type rapport, cartes, délibérations, etc. qui peuvent permettre d'éclairer le jury)

